

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 07/12/2020

Le lundi 7 décembre 2020 à 12h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mercredi 1^{er} décembre 2020, se sont réunis en visioconférence.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2^{ème} arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

PRESENTS : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

ABSENTS EXCUSES : Roland BERNARD, François ROYER, Anne-Sophie CONDEMINE, Olivier FERNOUX

DEPOTS DE POUVOIR : Roland BERNARD pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET
François ROYER pouvoir à Pierre OLIVER
Anne-Sophie CONDEMINE pouvoir à Pierre OLIVER
Olivier FERNOUX pouvoir à Valentin LUNGENSTRASS

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/11/20

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus dans ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 7 décembre.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Avant de procéder au déroulé de notre conseil, juste sur le vote, je vous propose que nous fassions comme lors du précédent conseil d'arrondissement à savoir un vote par groupe politique. Je propose pour la majorité M. Jean-Stéphane Chaillet. Est-ce que pour M. Lungenstrass et Mme Carlino ce procédé vous convient ?
Oui, parfait.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 5 novembre ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.
Adopté, je vous remercie.

Tout d'abord, je souhaiterais profiter de l'occasion de ce conseil d'arrondissement pour faire un tour d'horizon de l'ensemble des actions que nous avons mises en place depuis septembre et surtout depuis le début du confinement, pour rester proches de nos habitants et aider du mieux que nous pouvons nos commerçants.

Tout d'abord, comme vous le savez nous avons procédé à l'installation de purificateurs d'air dans les crèches associatives. La Région Auvergne Rhône Alpes avait offert à l'ensemble des collectivités d'équiper leurs écoles de purificateurs d'air, une solution particulièrement intéressante à l'approche de l'hiver où l'aération des classes pose un problème de chauffage et également de dépense d'énergie supplémentaire. Bien que je regrette la position de la Ville qui nous a refusé l'installation de ces purificateurs dans les écoles, nous avons tout de même pu en installer dans les crèches associatives de l'arrondissement. Les directeurs des crèches nous ont fait des retours très positifs sur cette action. Les purificateurs sont très compacts, ne font pas de bruit et disposent d'une sécurité pour ne pas que les enfants les dérèglent.

Nous avons également lancé des enquêtes sur les piétonisations : le projet de piétonisation d'un tronçon de la rue Sala et sur le cours Charlemagne. Nous avons distribué des enquêtes aux habitants dans les secteurs concernés. Nous avons déjà eu des retours concernant ces enquêtes et nous vous les communiquerons d'ici quelques semaines ou peut-être en début d'année prochaine lorsque nous aurons terminé cette campagne d'enquête.

Comme vous le savez, nous avons également lancé ce que nous avons appelé des « paniers-commerçants ». C'est une opération qui visait à aider les commerces non essentiels fermés pendant le confinement à qui nous avons acheté de la marchandise. Nous avons utilisé le budget qui était initialement prévu pour les vœux. Nous allons tirer au sort les noms des seniors inscrits à l'opération. Nous avons également ciblé les seniors isolés pour leur distribuer ces paniers commerçants. L'objectif est double et je remercie, ici, le travail fait par Anne-Sophie Condemine auprès des commerçants et par Aurélie Bonnet Saint Georges auprès des seniors. Nous allons dans les jours qui viennent procéder au tirage au sort et à la distribution de ces paniers.

Par ailleurs, concernant la Fête des Lumières qui aura lieu demain. Comme vous le savez, la Ville de Lyon a été contrainte d'annuler cette manifestation compte tenu de la crise sanitaire. A la mairie du 2^e arrondissement nous avons décidé de nous associer à ce que la Ville de Lyon a voulu mettre en place, à savoir un retour à une Fête des Lumières telle que nous la connaissions il y a une vingtaine d'années avec des lumignons sur les fenêtres. Nous avons distribué les lumignons donnés par la Ville de Lyon et nous avons également commandé des lumignons « Mairie du 2^e arrondissement » que nous avons distribué dans l'ensemble des groupes scolaires de l'arrondissement aussi bien publics que privés. Pour revenir sur les lumignons de la Ville de Lyon, nous les avons distribués au Foyer Habitat Humanisme, aux Restos du cœur notamment.

Enfin, dernier petit point avant de commencer à travailler sur l'ensemble de nos délibérations, je voulais vous dire que la mairie du 2^e arrondissement s'est associée à la grande campagne de dépistage contre le COVID lancée et initiée par Laurent Wauquiez et la Région Auvergne Rhône Alpes. Nous allons organiser une conférence de presse en fin de semaine pour vous expliquer les sites qui ont été retenus dans le 2^e arrondissement pour cette campagne de dépistage qui aura lieu à l'approche des fêtes de Noël, les 18, 19 et 20 décembre prochains. L'idée étant de pouvoir identifier les personnes positives qui seraient asymptomatiques afin de les isoler et protéger au mieux l'ensemble de nos familles et des gens qui nous sont proches pour les fêtes de Noël.

Je vous remercie, nous allons procéder à l'examen des 13 délibérations du jour.

02/20/55 Lyon 2e - ZAC Confluence phase 1 - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon auprès de la SPL Lyon Confluence du jardin sud du port Rambaud - EI 02244 - N° inventaire 02244 T 001-01 - Opération 60021836.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération concerne l'acquisition à titre gratuit du jardin sud du Port Rambaud, appelé le « jardin Gabriel Rosset » par la Ville de Lyon auprès de la SPL Lyon Confluence.

La société Lyon Confluence était devenue propriétaire de parcelles situées le long du quai Rambaud, et avait aménagé un espace vert à usage public, le « jardin Gabriel Rosset ». Il doit être rétrocédé pour un euro symbolique à la Ville de Lyon pour être intégré dans son espace public, il s'agit d'une régularisation foncière. Comme je vous le disais, ce bien est estimé à la valeur de 1 euro et les frais notariés pour l'opération sont estimés à 20 000 euros, financés par les crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/56 Evolution du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles (code NAF 3312Z).

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Le changement dans ce dossier c'est qu'il y a plus de professions concernées. Cela va de l'installateur électrique, au menuisier en passant par les travaux de miroiterie et d'entretien des ascenseurs. Bien sûr, nous allons soutenir ce dossier mais je voulais indiquer à ce conseil que parallèlement à ces dispositions, la mairie centrale prévoit dans les mois, années à venir l'interdiction de l'accès au diesel en centre-ville. On le sait tous que les petits artisans utilisent des camionnettes qui fonctionnent au diesel, alors peut-être la mairie centrale ne nous a pas tout dit, sur un accompagnement financier sur l'achat de nouveaux véhicules pour toutes ces corporations ? J'ai eu ce matin les responsables de la Chambre des Métiers qui n'ont pas d'information dans ce sens-là. Peut-être que le nouvel exécutif a préparé des choses, et peut nous délivrer un message aujourd'hui en complément de cette délibération. Je vous demande de valider cette délibération car il faut accompagner notre tissu économique et nos artisans qui nous sont chers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/57 Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/20/58 Adhésion de la Ville de Lyon à l'office foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : L'Office Foncier Solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon créé sous forme associative le 04/11/2019 a pour objectif de construire 1000 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) par an sur le territoire de l'agglomération. Pour ce faire, l'OFS, acquiert et gère des terrains pour réaliser des logements à destination des ménages sous plafonds de ressources. L'OFS reste propriétaire des terrains et réalise des logements durablement abordables permettant l'accession à la propriété à des preneurs. La revente des logements est encadrée.

L'OFS a pour objectif en 2020, 150 logements en BRS, réalisés sur 2 opérations dont une qui nous concerne sur la ZAC de Confluence l'autre étant sur la ZAC des Girondins dans le 7^e arrondissement.

La Métropole de Lyon soutient le lancement de l'association OFS de la Métropole de Lyon par une dotation initiale de 4 000 000 € en investissement et 350 000 € en fonctionnement en 2020.

La Ville de Lyon souhaite soutenir le développement d'une offre en BRS et se fixe un objectif quantitatif de 400 logements annuels à la fin du mandat, soit 40% de la production métropolitaine.

Elle peut aussi décider d'un abattement de 30% sur la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et une aide en investissement pour les opérations montées en BRS à Lyon sera inscrite à la PPI de la Ville : cession de biens privés de la Ville, subvention d'équipement et dotation en capital de l'OFS. Et pour finir, la garantie d'emprunt de la Ville pourra être sollicitée à hauteur de 15% pour les opérations portées par d'autres OFS. L'adhésion annuelle : 7 000 € pour 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/59 Logement social - engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : La Ville de Lyon a pour obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de la loi Solidarités et renouvellement urbains (SRU), renforcée par la loi Duflot, dont le principal élément est le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25% pour les zones tendues

Sur l'objectif triennal de 4 800 logements fixé par la ville, 4 976 logements peuvent être décomptés sur la période 2017-2019, soit un taux de réalisation de 118%. La part de logements financés en PLS est supérieure à l'objectif fixé par l'Etat. Cela s'explique par la nécessité de répondre à un autre objectif de l'Etat : produire du logement social étudiant.

Concernant l'engagement triennal 2020-2022, la Ville souhaite maintenir une production de logement social élevée pour anticiper les prochaines échéances et répondre à la demande croissante. Le taux SRU est passé de 17,72% en 2001 à 21,55% en 2019, soit 58 514 logements. Les taux qui ont le plus progressé sont dans les 2^e et 7^e arrondissements. Et donc par-là, je voudrais féliciter le travail des précédents exécutif que ce soit à la mairie du 2^e arrondissement ou à la mairie centrale.

La Ville de Lyon s'engage donc à minima sur l'objectif théorique fixé par la loi, soit 4 677 logements sur la période 2020-2022, soit 1 159 logements par an. Et je rappelle là, qu'il est essentiel pour nous d'avoir une production accrue en logements sociaux parce que nous avons des délais d'attente qui sont terriblement longs et que nous avons un certain nombre de nos administrés qui sont en grande précarité et donc la construction et l'investissement sur de nouveaux logements est essentiel pour nous.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/60 Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concerté Confluence Phase 1 - Autorisation de signature d'une convention de participation de l'opération d'aménagement au financement de l'extension du groupe scolaire Alix.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Le programme des équipements publics de la ZAC Confluence prévoit le financement par l'opération d'aménagement de travaux d'équipements primaires d'infrastructure, dont ceux relatifs à l'extension du groupe scolaire Alix pour un montant de 700 000 euros. Ces travaux répondent aux besoins générés par l'installation de nouveaux habitants dans le quartier.

Cette délibération permet donc d'adopter la convention de participation financière de la SPL Lyon Confluence aux travaux d'extension du groupe scolaire Alix.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/61 Programmation PEDT temps scolaire 2020-2021 – Attribution des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et inscriptions budgétaires.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

Mme Grosjean : Nous allons parler des séjours libres, séjours de 2 à 5 jours sur des projets élaborés par les enseignants. Il faut savoir que les attributions de subventions pour ces projets sont fonction d'un tableau dans lequel on retrouve 4 catégories d'écoles. Les écoles du 2^e arrondissement sont plutôt bien classées dans ce tableau-là mais j'attire votre attention sur le fait que malgré tout, nous sommes souvent pénalisés par des quotients familiaux élevés qui ne représentent pas forcément toute l'hétérogénéité de niveau de revenus qui peut exister dans nos écoles. J'espère qu'à l'avenir, nos écoles ne seront pas lésées sur l'attribution de ces classes découvertes qui sont particulièrement importantes pour la cohésion des groupes.

Je vous propose bien évidemment d'accepter ce dossier et j'espère que les enseignants qui ont monté des projets dans un contexte sanitaire aussi compliqué seront récompensés en voyant leurs projets aboutir.

M. le Maire : Merci Mme Grosjean et c'est vrai que c'est pour nous l'occasion de rappeler le travail formidable que font nos enseignants et qui se sont adaptés en un temps record aux différentes règles sanitaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/62 Demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 87 000 € de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la diffusion territoriale de l'Orchestre National de Lyon dans les cinémas de la région. Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Par cette convention, la région démontre encore une fois qu'elle est au rendez-vous des grands moments culturels de notre territoire et nous donnons un avis favorable.

Mme Verney-Carron : M. le Maire, comme je suis partie prenante sur cette délibération du fait de mon engagement à la Région, je ne prends pas part au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme VERNEY-CARRON

02/20/63 Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/64 Demande d'application d'une gratuité totale de la mise à disposition à l'association « Lyon Hockey Club » LHC de locaux situés au sein de la patinoire Charlemagne – 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : C'est une association que nous soutenons fortement en mairie du 2^e et qui contribue largement au rayonnement de notre ville. Nous donnons donc un avis favorable.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/65 Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Centres Sociaux et des Maisons de l'Enfance de Lyon.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Concernant cette salle, comme vous le savez la mairie du 2^e avait fait une procédure judiciaire pour récupérer la gestion de cette salle. Suite à la décision du Maire de Lyon et dans le cadre de la décision de justice, la mairie récupérera la gestion de cette salle au plus tard le 1^{er} septembre et pourra enfin exercer toutes ses prérogatives, salle que nous savons ô combien attendue par les habitants et les associations du 2^e arrondissement. Avis favorable.

M. le Maire : Merci Mme Guilloteau, petite précision c'était l'ancien Maire et non pas la mairie du 2^e qui avait fait la procédure.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/20/66 Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions-cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance ainsi que différentes associations d'éducation populaire, la Fédération des centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC-Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

M. le Maire : Dans les 6 mois de son renouvellement, le conseil d'arrondissement élu doit voter son règlement intérieur. Deux réunions de travail avec Mme Stan et MM. Nuiry et Fernoux, les 6 octobre et 30 novembre ont permis d'aboutir à ce nouveau règlement intérieur que nous devons approuver ce jour.

Je vous remercie tous les trois pour ce travail réalisé.

En préambule je vous précise que les dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et aux modalités de déroulement des séances en visioconférence ne sont pas traitées dans notre règlement intérieur mais dans des textes ad-hoc (loi ou délibération propre).

Les principales modifications du règlement intérieur proposées aujourd'hui sont l'intégration dans le règlement intérieur du Titre II du CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement), le titre IV : Expression des élus dans la lettre d'information du Maire. Pour information, l'édito du Maire représente environ 800 caractères, espaces compris (une dizaine de lignes en tout). L'opposition aura environ 20% de ce format pour s'exprimer. Il y aura également l'ajout en annexe de la charte de l'élu local (article L 1111-1 du CGCT).

Mme Carlino : Je tenais à vous remercier de nous avoir laissé à titre démocratique un espace d'expression pour l'opposition. Par contre je regrette toutefois les 160 signes ce qui représentent un titre et trois / quatre mots ce qui n'est pas évident pour exprimer une idée ou un espace de communication.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Avant de passer aux questions diverses, s'il y en a, je voulais procéder à une minute de silence pour la disparition de deux personnalités. L'une qui était notre ancien Président de la République M. Valéry Giscard d'Estaing et la seconde qui était une des figures emblématiques du 2^e arrondissement, M. Max Chaoul. Pour ces deux personnes j'aurais aimé que nous observions tous ensemble une minute de silence.

Je vous remercie.

J'ai vu que des mains s'étaient levées, je vais donner la parole à Jean-Stéphane Chaillet et ensuite à M. Nuiry.

M. Chaillet : Je voulais intervenir sur les déplacements et la voirie. Ce matin je suis allé voir les commerçants cours de Verdun et sur le reste de l'arrondissement. J'ai vu fleurir un certain nombre d'espaces, de parkings pour trottinettes qui étaient en train de s'installer par des entreprises un peu de partout. J'ai consulté mon agenda et je me rends compte que lundi prochain on a une réunion sur le projet de stationnement des trottinettes. Donc, je voudrais que l'Adjoint à la mobilité qui fait partie de ce conseil, nous indique le fonctionnement que nous allons avoir à travers ce mandat, parce que si on a une réunion sur les projets une fois que les projets sont réalisés, quelle est l'utilité de ces réunions ?

M. Lungenstrass : Oui, vous m'avez déjà posé la question à l'oral mais c'est vrai qu'en conseil retransmis c'est bien plus sympathique. Je vous l'ai dit, il y a eu une première salve d'emplacements que j'ai validés précédemment. Il s'agit de peu d'emplacements mais la Direction de la Mobilité Urbaine pourra vous indiquer exactement le nombre. Il y a une deuxième salve qui est prévue et le rendez-vous que vous avez avec la Direction de la Mobilité Urbaine servira bien à cela.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass, même si je dois vous dire que je rejoins un peu les propos de M. Chaillet. Evidemment que l'on doit travailler sur des emplacements réservés aux trottinettes et d'ailleurs cela avait été un des sujets majeurs de la campagne municipale puisqu'un certain nombre de trottinettes stationnaient et stationnent toujours sur les trottoirs et de manière désordonnée. Cela va dans le bon sens d'avoir des emplacements réservés pour ces trottinettes en libre-service. Mais on regrette le procédé et on compte sur vous pour être vigilant à l'avenir et nous associer en amont parce que c'est toujours désagréable de recevoir des appels des habitants nous signalant de nouvelles places pour les trottinettes et que nous même, mairie d'arrondissement ne soyons pas au courant.

Je sais que mon collègue du 6^e arrondissement a eu le cas pour d'autres types d'aménagements, là-dessus on compte sur vous, et je sais qu'à l'avenir vous nous associerez en amont, je n'en doute pas.

J'ai vu qu'il y avait une autre demande de prise de parole par M. Nuiry.

M. Nuiry : La délibération concernant la propreté des Rives de Saône, je ne sais pas ce qu'il en est mais moi, qui prend souvent l'oxygène à pied pour me promener, les Rives de Saône sont dans un état lamentable, il y a beaucoup de tags. Cette délibération n'a pas été approuvée et qu'est-ce que cela entraîne ?

M. le Maire : Elle va être approuvée, cher Jean- Bernard, lors du prochain conseil municipal. Il s'agit bien d'une convention entre la Ville et la Métropole justement pour procéder au nettoyage de ces Rives. Mais vous avez soulevé quelque chose de très pertinent, il est vrai qu'aujourd'hui nos Rives de Saône sont dans un état déplorable et donc la mairie du 2^e arrondissement sera particulièrement vigilante à ce que l'entretien de ces espaces soient réalisés dans les meilleures conditions possibles. On sait qu'il y a des contraintes, on ne peut pas faire passer le même type d'engin que sur une voie classique mais pour autant cela ne doit pas être une décharge. Merci de le souligner, nous allons être vigilants avec les services compétents de la Métropole.

M. Chaillet : Nous savons tous que c'est le dernier conseil d'arrondissement avant la fin de l'année et les fêtes de Noël. Ce moment où tout le monde se réjouit, se rassemble en famille. Je voudrais que chacun et chacune ait à l'esprit qu'il y aura pendant ces fêtes encore tous nos sans abri sur la presque île qui vont dormir dans la rue. Ils sont plus d'une centaine, vous le savez tous. J'ai alerté par deux fois déjà, l'Adjointe au social, Mme Runel à ce sujet et le vice-président de la Métropole M. Payre (logement) qui ont tous deux accompagné l'évacuation du squat du collège Morisset dans le 4^e arrondissement où des gens vivaient dans des conditions déplorables. Je sais que le vice-président s'était déplacé lui-même et avait vérifié que chacun ait une solution de logement. En fin de semaine dernière, dans le 1^{er} arrondissement, il y avait un campement de Roms depuis de nombreuses années et la mairie centrale a agi dans ce sens et a fait héberger ces personnes pour les mettre à l'abri. C'est très bien mais dans cette continuité, je demande officiellement et à nouveau au Maire de Lyon et au Président de la Métropole d'agir afin qu'il n'y ait plus un SDF dehors. C'est indécent et inhumain et dans notre belle ville de Lyon. Nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps des personnes à la rue. Voilà ce que je voulais dire et je me fais le porte-parole de tous ces sans abri que je croise régulièrement M. le Maire. Je voulais lancer cet appel avant les fêtes de Noël.

M. le Maire : Merci M. Chaillet, il est important d'agir et je vous appuie totalement. On a fait une tournée ensemble pour aller à leur rencontre. On sait qu'il y a un certain nombre d'associations qui font un travail formidable pour essayer de leur apporter des repas ou un peu de réconfort dans cette période très compliquée. On demande, et M. Lungenstrass vous pouvez vous faire également notre porte-voix auprès de la mairie centrale pour trouver le plus rapidement possible des solutions pour ces personnes. Vous savez que nous avons de gros problèmes au niveau du passage de l'Argue, au niveau de la place de la République ou encore de la place Ampère. Nous avons alerté, nous avons fait une réunion au tout début du mandat avec Mme Runel en lui expliquant qu'à l'approche de l'hiver nous aurions un certain nombre de SDF sur ces lieux. Nous aimerions vraiment avoir une collaboration étroite avec la mairie pour trouver des solutions pour ces gens qui sont en grande précarité et avec les températures que nous avons aujourd'hui, pensons à eux et agissons le plus vite possible.

Mme Carlino : M. le Maire, j'avais une question pour vous concernant votre opposition systématique contre la piétonisation. Je sais que vous êtes très attaché à la sécurité de notre arrondissement, ce qui est très bien, donc je ne comprends pas comment vous pouvez vous opposer à la piétonisation devant les écoles en sachant qu'entre 2014 et 2018 il y a eu des accidents, dont 11 blessés dans les 50 m autour de l'école Condé. Et deux accidents avec deux blessés dans les 50 m de l'école Michelet. Il me semble que la piétonisation de ces endroits serait vraiment une certaine sécurité pérenne pour nos enfants autour des écoles.

M. le Maire : Merci Mme Carlino pour votre question. Je vais vous répondre de manière très claire sur la vision que nous avons de la piétonisation et sur notre volonté de travailler sur les prochaines mobilités et sur la mandature qui s'ouvre à nous. Evidemment que l'on tend vers moins de voitures, et l'ensemble des membres de ce conseil d'arrondissement nous rejoint. D'ailleurs, un travail considérable a été fait depuis une dizaine d'années pour qu'il y ait le moins de véhicules possible en centre-ville. On ne s'oppose pas systématiquement, premièrement, sur la Confluence et le cours Charlemagne, les services sont venus nous annoncer et là je regrette que cela ne soit pas les élus qui soient venus nous annoncer cette décision. On nous a annoncé la piétonisation d'un tronçon de l'une des deux seules rues de desserte de la Confluence où je rappelle qu'il y a aujourd'hui 13 500 habitants. Que cela va-t-il engendrer ? Oui aux abords du centre commercial vous aurez des rues piétonnes, mais moi je pense aux habitants du quai Perrache, je pense aux habitants en amont du cours Charlemagne sur la partie nord du cours Charlemagne. Je pense aux habitants de la rue Casimir Périer et demain, je pense aussi aux futurs habitants de la rue Montrochet qui eux vont voir un bouchon permanent aux abords de leur domicile et pour les autres de leur lieu de travail. En fermant cet axe on va créer des bouchons supplémentaires parce que de deux voies de desserte vous en aurez plus qu'une. Et in fine, la seule solution qu'il y avait pour le cours Charlemagne, je pense, c'était de mettre un feu tourner à droite pour l'accès au parking du centre commercial. De ce point de vue-là, je trouve regrettable l'idée de fermer. Même si j'entends les arguments avancés par la majorité municipale, je souligne quand même le travail qui avait été fait par Denis Broliquier et son équipe, même par Gérard Collomb, sur ce cours Charlemagne. Il a été relativement bien conçu puisque vous avez un tram, vous avez des accès pour les véhicules, vous avez une belle piste cyclable que j'ai régulièrement l'occasion d'utiliser avec ma trottinette électrique et vous avez aussi un trottoir relativement large pour les piétons et les utilisateurs du centre commercial. De ce point de vue-là je ne vois absolument pas l'intérêt de piétonner cet accès. Sur la rue Sala, nous n'avons pas clairement revendiqué une opposition farouche à ce projet de sécurisation de l'abord de l'école de la rue Sala. Nous avons dit que nous voulions avoir l'avis des riverains avant de prendre une décision quelle qu'elle soit. A l'heure où je vous parle, les retours que nous avons sont plutôt très opposés à la fermeture de ce tronçon de la rue Sala. Mais nous avons envie d'étudier au cas par cas. Je l'avais régulièrement dit, notre volonté à la mairie du 2^e arrondissement, c'est de procéder étape par étape en travaillant sur des aménagements tels que ceux de la rue Bellecordière. J'ai été même moqué parce que j'explique que oui je veux des aménagements piétons où les voitures puissent quand même circuler. Je pense que le nord de l'arrondissement à moyen terme doit être un espace où des piétons ont la priorité mais où les voitures, les riverains peuvent circuler le cas échéant pour pouvoir accéder à leur domicile, pour pouvoir accéder à leur place de parking. C'est sur ces aménagements-là que nous voulons travailler. Encore une fois on n'est pas opposé à tous types de piétonisation, on pense que la mobilité doit travailler intelligemment et de ce point de vue-là nous attendons plus de concertation que ce qu'il en est. Je note que la mairie centrale et la métropole sont revenues sur l'engagement brutal de la piétonisation du cours Charlemagne puisqu'au lieu d'avoir quelque chose de définitif, nous avons une expérimentation. Cette expérimentation qui se fait dans une période un peu inédite parce que nous n'aurons pas les véritables flux puisque nous sommes en période de confinement, ou du moins, de semi confinement, avec un télétravail qui est fortement encouragé. En fait, les flux que nous avons aujourd'hui ne seront pas ceux que nous aurons dans un an en période normale. Cette expérimentation, nous n'avons pas grand-chose à en attendre et la plateforme digitale qui a été mise en place par la ville et la Métropole pour demander l'avis aux riverains, j'ai entendu dire par vous, M. l'Adjoint aux mobilités, que près de 200 à 205 personnes s'étaient manifestées sur cette plateforme. Quand on la regarde, on se rend compte qu'on ne peut pas donner d'autre avis que le vôtre. C'est-à-dire, vous nous proposez la piétonisation ou la piétonisation. De ce point de vue là je regrette le type de concertation. Encore une fois, je le dis Mme Carlino, nous ne sommes pas opposés à tout, nous voulons travailler en bonne intelligence. Nous l'avons fait sur la rue Jean Favre devant l'école Lamartine et ce n'est pas M. Lungenstrass qui nous dira l'inverse. Mais nous voulons consulter. Nous nous étions engagés pendant la campagne et nous le faisons. Nous demandons l'avis aux habitants, nous défendons l'avis de nos habitants.

M. Lungenstrass : D'abord je voulais dire un mot sur le sujet d'avant concernant les sans-abri dans l'arrondissement, juste pour mentionner effectivement les deux opérations qui ont eu lieu à Morisset et au jardin des Chartreux qui sont des opérations qui ont été préparées depuis plusieurs mois. J'ai eu une discussion avec Sandrine Runel sur le cas des sans-abri notamment place de la République, elle est bien au fait du sujet et elle travaillera dessus.

Deux choses pour rectifier ce que vous venez de dire, je ne voulais pas prendre la parole sur le sujet mais il y a quand même des choses à dire. Sur la rue Sala, je suis venu vous voir M. le Maire, il y a quelques temps et M. Chaillet également pour vous dire que c'était une option, sachant que la mairie du 2^e précédemment avait inscrit au programme de proximité une réflexion de voirie et de la rue Sala. C'est ce que les services de la Métropole avaient encore dans leurs bagages et qu'à cette occasion, et aux vues d'un certain nombre d'interpellations d'habitants de la copropriété en face de l'école, on pouvait étudier la sécurisation des abords et du coup une réflexion un peu différente. Vous m'avez dit que vous n'étiez pas intéressé, qu'on pouvait consulter les commerçants, les habitants et les parents d'élèves et vous m'avez dit non. Donc je suis content que vous ayez lancé le questionnaire même si je ne l'ai pas vu donc je crains qu'il y ait un certain nombre de questions bizarres mais cela va dans le bon sens et on est bien d'accord sur la consultation. Sur Charlemagne, là aussi je vois que vous n'avez pas clairement compris quelque chose. Premièrement, il y a une étude de circulation qui a été faite, je veux bien vos avis en terme de circulation mais vous me pardonnerez si je préfère avoir confiance en un bureau d'études qui par ailleurs n'a pas été mandaté par nous-même mais il y a plus d'un an. Et sur Charlemagne, on a dit qu'il y aura deux parties sur la concertation, d'abord, et c'est pour cela que la plateforme vous surprend peut-être, une partie de consultation, un appel à idée citoyenne pour l'aménagement de cet espace piéton ne serait-ce que de manière transitoire pendant l'expérimentation et peut-être demain si cela se fait de manière pérenne. Et après cette expérimentation, il y aura effectivement une concertation qui se fera sous différentes formes pour demander si on continue de cette manière et comment on fait évoluer le projet sachant qu'une ouverture dans les deux sens du cours Charlemagne ne sera, je vous le dis clairement, pas une option. Le statut quo avec le tram ne sera probablement pas une option et c'est notre volonté aussi, pendant ce mandat, de dire très clairement pendant les concertations ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Et là, l'ouverture dans les deux sens, vue l'étude de circulation, j'imagine ne le sera pas.

M. le Maire : Merci M. Lungenstrass, j'ai bien compris que vous pensiez bien et que nous pensions mal. Je regrette un peu que les gens qui n'habitent pas le 2^e arrondissement, et qui n'habitent pas la Confluence viennent décider du sort de ses 13 500 habitants qui eux vont être confrontés demain aux bouchons et seront pénalisés. C'est pour cela qu'on le regrette, c'est pour cela qu'on le dénonce. D'ailleurs, c'est à cela que sert l'opposition, M. Lungenstrass, je sais que je n'ai forcément pas tout compris, j'ai bien compris la façon que vous avez de nous renvoyer dans nos 22. Mais sachez aussi que l'opposition a le droit de s'exprimer, de dire les choses et de porter la voix d'un certain nombre de nos habitants et qui d'ailleurs nous ont désignés dans le 2^e arrondissement. C'est la majorité que je porte aujourd'hui qui l'a emporté et qui n'a pas ce projet dans les cartons. Vous qui êtes tous très attentifs aux différentes consultations, nous vous demandons : soyez quand même attentif à ce qu'ont décidé les habitants du 2^e arrondissement.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Je n'en vois pas. Je vous remercie tous pour votre participation et je peux vous donner la date du prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 14 janvier à 18h normalement en visioconférence sauf si d'ici là nous avons d'autres possibilités, ce que je ne crois pas. Passez de bonnes fêtes de Noël, soyez vigilants, venez-vous faire tester dans le 2^e arrondissement à l'approche des fêtes, protéger vos proches et à l'année prochaine

La séance est levée à 13h10